



LA LETTRE DU MAIRE

➔ Jean-Pierre HUET, maire de Liverdun

Programme 2017/2020 : Valorisation du centre historique

INFORMATION AUX HABITANTS DE LA VILLE HAUTE

Les maisons du centre ancien de notre ville se situent dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Les matériaux à mettre en œuvre dans le cadre d'un ravalement, de la restauration ou du remplacement des menuiseries ou autres éléments agrémentant les façades peuvent, dans ce contexte, donner lieu à des surcoûts.

Pour vous aider à assumer ces travaux, dans le respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme et de l'Architecte des Bâtiments de France, **la municipalité a décidé d'allouer un budget exceptionnel à la rénovation du patrimoine ancien pour les trois prochaines années.** Pour cela, et **pour votre quartier uniquement**, la prime existante au ravalement de façades a été doublée. De plus, afin de participer activement à la valorisation du village ancien, **nous avons créé une aide au remplacement ou à la restauration des menuiseries et autres éléments agrémentant les façades.** Ces subventions, cumulables et allouées sans condition de ressources, pourront atteindre 4880 € par maison.

Ainsi, nous contribuerons ensemble à la mise en valeur de notre patrimoine remarquable.



www.leuropeveduciel.com



Collection Jean-Marie Parent

Lettre du Maire N°17 - Rédacteur en chef : Jean-Pierre HUET
Réalisation : services urbanisme & communication.
Photos : Ville de Liverdun - Imprimé par nos soins à 300 ex.

Ville de Liverdun - 1, Place François Mitterrand - 54460 Liverdun
Tél. : 03 83 24 46 76 - www.liverdun.fr

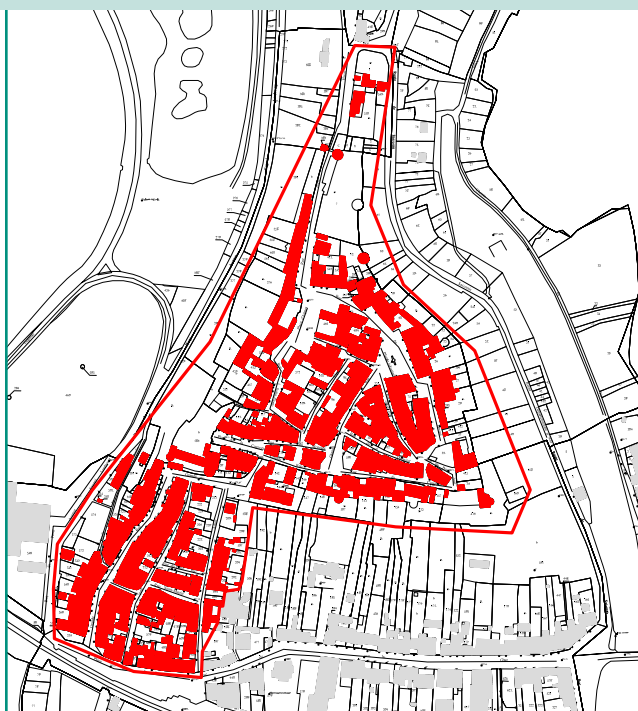
Comment bénéficier de ces deux aides à la rénovation ?

BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF

Les habitants du village ancien (cf carte ci-contre) peuvent bénéficier des aides **sans condition de ressources**.

Sont concernés les **immeubles de plus de 25 ans** à usage d'habitation, mixte, principales ou résidences secondaires.

Ne sont subventionnés que les **travaux** de ravalement des façades entières et **visibles depuis le domaine public et / ou depuis la Moselle** y compris la restauration ou le remplacement des menuiseries, appuis de fenêtres, et autres éléments particuliers agrémentant les façades, **conformément aux préconisations du PLU et de l'Architecte des Bâtiments de France**.



Une aide spécifique pour les immeubles du secteur historique



Une rénovation réussie

MONTANT DES SUBVENTIONS

AIDE N°1 : RAVALEMENT DES FAÇADES

AIDE N°2 : RÉNOVATION OU REMPLACEMENT DES MENUISERIES OU AUTRES ÉLÉMENTS AGRÉMENTANT LA FAÇADE

DANS LES DEUX SITUATIONS : La ville finance 40% du montant des dépenses subventionnables jusqu'à 2440 € par immeuble pour une période de 15 ans.

L'aide N°1 et l'aide N°2 sont cumulables. Cela peut conduire à une subvention totale de 4880 € par habitation.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

TOUTE TRANSFORMATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE. AUCUNE SUBVENTION NE PEUT-ÊTRE ALLOUÉE À DES TRAVAUX NON DÉCLARÉS.

- 1) Déposer en mairie une **déclaration préalable** accompagnée des pièces nécessaires (voir service urbanisme).
- 2) Déposer en mairie la **demande de subvention** disponible au service urbanisme.
- 3) Obtenir l'accord de la déclaration préalable par arrêté du maire.
- 4) Obtenir l'accord de la commission sur la subvention.
- 5) Réaliser les travaux.
- 6) Remettre en mairie les factures acquittées.

CONTACT

MAIRIE DE LIVERDUN - SERVICE URBANISME
1, PLACE F. MITTERRAND - 54460 LIVERDUN
Tél. : 03 83 24 46 76
E-mail : urba@ville-liverdun.fr

Accueil sans RDV le matin de 9h à 11h
Renseignements et rendez-vous :
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 13h30 à 17h00